



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE

par le soussigné, Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim, de la susdite municipalité;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Agapit tiendra une séance extraordinaire le 16 janvier 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal, du Complexe des Seigneuries, situé au 1080 avenue Bergeron, pour adopter le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisations.

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du budget 2018;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018.
4. Période de questions portant uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations;
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Agapit, ce septième jour du mois de décembre 2017.

Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryon Leclerc, directeur général secrétaire trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le 7 décembre 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : Complexe des Seigneuries et bureau municipal ainsi que dans le journal Le Peuple Lotbinière paru le 13 décembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce septième jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim